

Accorderies et CAF Point d'étape Janvier 2018

Cette note complète la note rédigée en 2015 en lien avec les services de la CNAF pour présenter les Accorderies. Elle a pour objectifs d'actualiser les données concernant les partenariats entre Accorderies et CAF et celles concernant l'activité des Accorderies et de leur Réseau. Elle est à destination des services de la CNAF/CAF et des Accorderies



Table des matières

Les Accorderies ?	2
Les principes	2
Etats des lieux des Accorderies début 2018	3
Le Réseau des Accorderies : la structuration du mouvement	4
Une reconnaissance grandissante du travail effectué sur le terrain	4
Les Accorderies et les CAF : des partenariats qui s'affirment.....	5

Les Accorderies ?

Née au Québec en 2002, l'Accorderie est un concept solidaire qui a **pour mission de combattre la pauvreté, l'exclusion sociale et l'isolement en renforçant les solidarités** dans la communauté locale et en promouvant la mixité et le développement du pouvoir d'agir.

L'Accorderie, développée au sein **d'une structure associative par un groupe d'habitants sur un territoire défini**, met en place, par et pour ses membres, les accordeurs, **un réseau d'échange de services, accessible à tous et basé sur le temps**. Le système temps permet à la fois **des échanges individuels (toi et moi), des échanges associatifs (lui et l'Accorderie) et des échanges collectifs (nous pour vous)**.

Implanté en France en 2011, sous l'égide de la **Fondation Macif**, propriétaire intellectuelle du concept, le mouvement a rapidement pris son essor sur l'ensemble du territoire national.



Les principes

1. Une heure donnée = une heure reçue

Quels que soient la nature, la complexité ou l'effort reliés au service échangé.

2. Le temps comme monnaie d'échange

..... et non l'argent

3. L'équilibre dans les échanges

Un système réciproque où l'on apprend à donner et à recevoir.

4. De l'échange et non du bénévolat

Accomplir une tâche pour son Accorderie est aussi considéré comme un service rendu, rémunéré en heures, c'est l'échange associatif.

5. Prise en charge de l'organisme par les Accordeurs

Une Accorderie fonctionne avec, pour et par les Accordeurs.



Etats des lieux des Accorderies début 2018

Début 2018, **36 Accorderies étaient en activité sur des territoires variés** (voir annexe : Carte des Accorderies de France) et 5 projets d'habitants pourraient recevoir l'agrément dans l'année.

Les Accorderies font le pari que la diversité, (intergénérationnelle, culturelle, sociale ...) et la solidarité sont deux composantes qui permet de lutter contre la pauvreté et l'isolement. A cette fin, elles sont **ouvertes à tout type de public tout en se donnant les moyens d'accueillir les publics les plus en difficultés.**

Sur les 11 3000 accordeurs, on compte ainsi :

- 72 % de femmes,
- **44 % de personnes vivant seuls, 9,6 % de familles monoparentales**, 18 % de couples avec enfants, 17 % de couples sans enfants, 7% de personnes vivant en collocation
- 32% de salariés, **24 % de sans emploi, 26 % de retraités**, 6% de travailleurs indépendants,
- **29 % ayant déclaré vivre avec moins de 10 000€ par an**, 26 % avec un revenu allant de 20 à 30 K€, 17 % avec un revenu de 20 à 30 K€, 13 % avec un revenu de plus de 30 K€
- 15 % ont entre 26 et 35 ans, 35 % entre 36 et 55 ans, 21 % entre 56 et 65 ans, et 20 % ont plus de 65 ans.

Les échanges représentaient près de **67 mille services rendus** et 72 mille heures dont :

- **46 % d'échanges associatifs**, d'investissement des accordeurs dans le fonctionnement du collectif,
- 13 % de services dans le domaine des travaux/entretien et jardinage, 5% dans l'accompagnement/gardes et 5% en bien-être/esthétique.

Les partenaires des Accorderies nous reconnaissent une vraie plus-value auprès des « invisibles », personnes qui ne se retrouvent dans aucun autre réseau associatif d'action social, mais qui grâce au système d'échange de services prennent confiance en elles et s'engagent même progressivement au sein de nos instances associatives. L'Accorderie est ainsi souvent une porte vers les autres partenaires du territoire : centres sociaux, foyers, travailleurs sociaux....

Au sein d'une Accorderie, ce qui se vit :

*« Ce qui me marque le plus, c'est la joie ! La joie de faire ensemble.
Moi, ce que j'apprécie, c'est qu'on peut accueillir chaque personne. On a un autre regard sur l'être humain. »*

« Quand on est seul, on est isolé sans beaucoup de contacts, on reste dans son monde. L'Accorderie me permet d'ouvrir des portes, beaucoup de portes »

« L'Accorderie, c'est une autre vie, je peux sortir, voir du monde, aller à la pharmacie, participer aux repas partagés. J'en profite pour leur cuisiner quelques spécialités « de Julienne ». L'Accorderie a changé ma vie ! »

Chiffres clés des Accorderies

(au 31/12/2017)

36 Accorderies en activité
Plus de 11 300 accordeurs
inscrits

66 600 échanges représentant
plus de
71 600 heures.

Les services les plus
échangés : **petits
travaux/entretien/jardinage,
accompagnement/garde
d'animaux, bien-
être/esthétique.**

Le Réseau des Accorderies : la structuration du mouvement

Le Réseau des Accorderies est **une association regroupant et représentant l'ensemble des Accorderies de France**. Il appuie le développement et la pérennisation des Accorderies sur les territoires mais aussi la qualité de l'action menée.

Par exemple, le Réseau propose chaque année aux habitants souhaitant créer une Accorderie et aux équipes des Accorderies (salariés et accordeurs impliqués) **un parcours de formation** : gouvernance horizontale (niveau 1 et 2), posture d'accompagnement au développement du pouvoir d'agir, communication bienveillante....

En 2017, le Réseau a réalisé **36 jours de formation** pour **130 participants, dont 74 % d'habitants**, représentant l'ensemble des Accorderies et **11 territoires en projet**.

Verbatims :

*« Cette formation a permis de mettre au monde un nouveau possible, une nouvelle ouverture vers un fonctionnement plus juste et plus authentique. »
[Stagiaire – formation Gouvernance niveau II]*

Parallèlement, le Réseau met en place : une représentation des Accorderies auprès des partenaires nationaux clés, une actualisation et une formalisation régulière des outils des Accorderies, des projets stratégiques comme la formalisation d'une assurance au niveau national....

Une reconnaissance grandissante du travail effectué sur le terrain

Sur les dernières années, les Accorderies et le Réseau ont reçu **une reconnaissance grandissante pour le travail effectué** avec entre autres :

- Le Réseau est **lauréat 2017 de La France s'engage** avec un financement sur trois ans pour la mise en place des coordinations, l'étude de nos impacts et la création potentielle d'un organisme de formation
- Depuis trois ans, nous avons renouvelé **un partenariat avec AG2R La Mondiale pour la prise en compte des personnes les plus fragilisées dans l'activité des Accorderies**, amenant deux plans de financement de 4 projets d'Accorderies sur deux ans.
- Le Réseau est membre d'un **groupe de travail créé sous l'impulsion du Secours Catholique et en partenariat avec la Fédération des Centres Sociaux pour élaborer un projet de refonte de la protection sociale**. Celui-ci se traduit notamment par la corédaction du livret sur les Contes de la Protection Sociale, Volet 1 ou par une enquête nationale qui va être



Le Réseau en 2018 :

- 5 salariés dont 3 coordinateurs territoriaux,
- Un budget prévisionnel de 300 000 €,
- Ses missions :
 - Effectuer le **premier accueil** et niveau d'information du grand public
 - **Appuyer l'émergence** de nouveaux projets d'Accorderies sur les territoires
 - **Appuyer le développement des Accorderies en activité**
 - **Favoriser la communication et la promotion du concept**
 - **Mettre en place une prospective stratégique**
- Un réseau de partenaires clés : Fondation Macif, Secours Catholique, CDC, Fondation Crédit Coopératif, CGET....

lancée début mars au travers de notre réseau pour nourrir le rapport annuel sur la pauvreté du Secours Catholique.

Les Accorderies et les CAF : des partenariats qui s'affirment

En 2015, sur les 25 Accorderies en activité, 2 avaient reçu l'agrément EVS et 8 étaient financées sur d'autres lignes par les CAF (soit 40% des Accorderies).

En 2017, **sur 34 Accorderies en activité, 22 avaient déjà reçu des financements de la part des CAF** (soit 65%) :

- **13 ont reçu un agrément EVS¹** dont 10 ayant eu des financements aussi sur d'autres lignes ou au préalable pour préparer l'EVS.
- 4 sont en cours de dépôt du dossier EVS : Paris 19 et Paris 18, Lyon 8 et les Lômes dont 3 ayant eu des financements au préalable.
- 6 autres Accorderies ont aussi été financées sur d'autres lignes que l'EVS.

Les axes développés dans le cadre des agréments EVS sont les suivants :

- Développer les partenariats locaux,
- Soutenir une gouvernance horizontale,
- Créer des lieux conviviaux d'échanges et de solidarités,
- Soutenir les initiatives individuelles et collectives des habitants,
- Mettre en œuvre des actions de lien social sur des quartiers/zones ciblés,
- Lutter contre toutes les précarités,
- Renforcer les liens familiaux et sociaux, et les solidarités de voisinage entre tous,
- Travailler avec les familles en précarité.

Les autres lignes de financement obtenus :

- **Sur projet** : fracture numérique, boîtes à outils, mini bus
- **Sur des lignes dédiées** : Soutien au Développement de la Vie Locale, Contrat de Ville, action sociale, partager et consommer autrement, économie de partage, subvention exceptionnelle de démarrage ou pour la démarche de demande d'EVS
- Des aides allant de 1 000 € à 10 000 € par an

Ce que les Accorderies apprécient dans leur partenariat avec les CAF :

- Un soutien financier indispensable au maintien de l'Accorderie,
- Un appui au montage du projet et à la rédaction du dossier,
- Une aide à la structuration de l'activité,
- Un appui pour l'ouverture de l'Accorderie à de nouveaux publics,
- Un levier pour obtenir une reconnaissance l'action menée sur le territoire et continuer à convaincre les financeurs locaux : agglo, ville...

Le partenariat n'a parfois pas été possible car :

- Des centres sociaux avaient déjà un agrément EVS sur le territoire dédié,
- La CAF ciblait son appui sur les zones rurales.
















¹ Accorderies ayant eu un agrément EVS : Paris Belleville, Paris Sud, Provence Verte, Pays du Diois, Cusset Val D'allier, Bassin Annecien, Surgères, Romans sur Isère, Genevois, Bugey, Chambéry, Nantes, Pays de Saint Gilles




Annexe – carte des Accorderies de France 2018

Accorderies de France [31/12/2017]

Légende :

Accorderies en milieu urbain

-  Agen
-  Annecy
-  Biarritz
-  Chambéry
-  Compiègne
-  Cusset
-  Grenoble
-  Lille
-  Limoges
-  Genevois
-  Lyon
-  Montpellier
-  Nantes
-  Paris Belleville
-  Paris 18e Arrondissement
-  Paris 19e Arrondissement
-  Paris Sud
-  Pau

-  Romans-sur-Isère
-  Strasbourg
-  Mons

Accorderies en milieu rural ou semi-urbain

-  Annonay
-  Bugey
-  Canéjan et Pays des Graves
-  Cosne-Cours-sur-Loire
-  Les Lones
-  Massif des Bauges
-  Pays De Saint Gilles Croix De Vie
-  Pays du Diois
-  Pontcharra
-  Porte de Maurienne
-  Provence Verte
-  Surgères
-  Tournon
-  Val de Fensch



Les membres fondateurs



Avec le soutien de :



AG2R LA MONDIALE

FONDATION CREDIT COOPERATIF
FONDATION D'ENTREPRISE



cget
Commissariat général à l'égalité des territoires